



Circulaire N° 302 /MENA/CAB/DPFC
du 01 SEP. 2025

Le Ministre

aux

Directeurs Régionaux
(pour information et suivi)

Chefs des Antennes de la Pédagogie et de la
Formation Continue
(pour information et suivi)

Directeurs de CAFOP
(pour information, suivi et exécution)

Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire,
Chefs de circonscription
(pour information, suivi et exécution)

Directeurs des écoles primaires publiques et privées
(pour exécution)

Enseignants des écoles primaires publiques et privées
(pour exécution)

Objet : Dispositions pratiques pour l'administration de la dictée classique à l'école primaire

Pour relever le défi de l'amélioration des performances des élèves de l'école primaire en français, la **dictée classique** est maintenue dans les nouveaux contenus d'enseignement/apprentissage en expérimentation dans les classes de CP1 et de CP2.

Les plages d'administration de la dictée classique sont précisées dans les emplois du temps élaborés à cet effet. Les dispositions pratiques sont contenues dans le guide pédagogique d'administration de la dictée classique.

Les Directeurs régionaux et les Chefs de circonscription sont chargés de veiller à l'administration effective de la dictée classique aux heures indiquées dans les nouveaux emplois du temps.



DISPOSITIONS PRATIQUES POUR L'ADMINISTRATION DE LA DICTÉE

1- LES NIVEAUX D'ADMINISTRATION DE LA DICTÉE

La dictée est administrée aux Cours Préparatoires (CPI - CP2), aux Cours Elémentaires (CE1- CE2) et aux Cours Moyens (CM1 - CM2)

1. LE TYPE DE DICTÉE POUR CHAQUE NIVEAU

NIVEAUX	TYPES DE DICTÉE	CONTENUS
CP	Dictée	Lettre ou groupe de lettres ; syllabes ; mots ou phrases simples contenant les notions étudiées.
		CP1 (4 mots) Lecture : leçon 1 à leçon 4, Semaine 1 à 4 Dictée uniquement de lettres sons.
		Lecture : Leçon 5 à leçon 20 Dictée de lettres sons, de syllabes, de mots ou de phrases simples de 4 mots.
		Lecture : leçon 21 à leçon 29 Dictée de lettres sons, de syllabes, de mots ou de phrases de 4 mots.
CE	Dictée préparée	CP2 (8 mots)
	Dictée de contrôle	Dictée de lettres sons, de syllabes, de mots ou de phrases de 8 mots.
CM	Dictée préparée	Texte de 20 à 25 mots en rapport avec les séances d'exploitation de texte 1 et 2 déjà étudiés dans la semaine.
	Dictée de contrôle	Texte de 30 à 40 mots en rapport avec les séances d'exploitation de textes 1 et 2 déjà étudiés dans la semaine.



2. LES PLAGES HORAIRES D'ADMINISTRATION DE LA DICTÉE

NIVEAUX	PLAGES HORAIRES
CPI à partir de la semaine 9	Jeudi : 9H40 à 10H00 (20min) : Dictée 1 (Préparation) Vendredi : 9H40 à 10H00 (20 min) : Dictée 2 (Administration)
CP2	Jeudi : 9H40 à 10H00 (20 min) : Dictée 1 (Préparation) Vendredi : 9H40 à 10H00 (20 min) : Dictée 2 (Administration)
CE1	Jeudi : 9H40 à 10H00 (20 min) : Dictée 1 (Préparation) Vendredi : 9H35 à 10H00 (25 min) : Dictée 1 (Administration) La dictée, exercice d'évaluation, sera administrée après les séances d'exploitation de texte 1 et 2 qui ont abordé les notions d'orthographe, de vocabulaire, de grammaire et de conjugaison.

